



Consulter le site CAES **(www.caes-ex-snepc.com)** **c'est possible et incontournable dès 2012 !**

En effet dans le cadre de la politique d'économie d'énergie, de la protection de l'environnement et du développement durable, nous envisageons de réduire progressivement les «envois papiers».

Nous vous demandons, dès à présent, de vous positionner pour l'arrêt ou la poursuite de ces envois à titre personnel (sachant que toutes les informations sur les animations et la vie du CAES sont disponibles à l'adresse : (www.caes-ex-snepc.com)).

En décembre, vous recevrez un communiqué papier présentant les projets à venir de notre association, les détails les concernant se retrouveront à l'adresse :

(www.caes-ex-snepc.com)

Vous y retrouverez aussi des jeux, des informations diverses, des compte-rendus d'animations, ainsi qu'une boîte à idées.

Si vous souhaitez toujours recevoir les envois papiers, il suffit de le préciser par courrier au CAES à l'adresse habituelle ou par mail aux adresses suivantes :

(Caes.Comites@developpement-durable.gouv.fr)

(caesexsnepc@free.fr)